INSTITUT JULES DESTRÉE POUR LA DÉFENSE
ET L'ILLUSTRATION DE LA WALLONIE
a.s.b.l.

ETUDES ET DOCUMENTS

QU'EST-CE QUE L'ETHNISME ?

par

Guy HERAUD

Edition I. J. D.
Mme Bologne-Lemaire
Nalinnes-lez-Charleroi

1967

INSTITUT JULES DESTREE

pour la

Défense et l'Illustration de la Wallonie

(Association sans but lucratif fondée le 3 décembre 1938)

L'Institut Jules Destrée, issu de la Société Historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie, fondée en 1938, a pour but essentiel de faire mieux connaître la Wallonie, son passé aussi bien que son présent très souvent ignorés ou déformés, en dehors, cela va de soi, de toute préoccupation politique, religieuse ou philosophique.

Il est placé sous le patronage de très nombreuses personnalités politiques, scientifiques, artistiques et littéraires wallonnes, parmi lesquelles MM. les Gouverneurs E. Cornez, P. Clerdent et R. Gruslin; MM. les Académiciens et Professeurs, M. Arnould, A. Ayguesparse, R. Bernier, M. Delbouille, M. Florkin, L. Genicot, R. Goffin, F. Rousseau, M. Thiry, etc.

Les membres ont droit à un exemplaire gratuit de la première édition des publications de l'année, sans frais d'expédition. Ils peuvent en outre se procurer tout livre inscrit au catalogue avec une réduction de 20 %.

Pour s'affilier, il suffit de verser la somme de 100 F (étudiants : 50 F) au **C. C. P. 9412.85 de l'Institut Jules Destrée, à Gilly**, avec la mention « Affiliation ».

INSTITUT JULES DESTRÉE POUR LA DÉFENSE
ET L'ILLUSTRATION DE LA WALLONIE
a.s.b.l.

ETUDES ET DOCUMENTS

QU'EST-CE QUE L'ETHNISME ?

par

Guy HERAUD

Edition I. J. D.
Mme Bologne-Lemaire
Nalinnes-lez-Charleroi
1967

AVERTISSEMENT

Il nous est agréable de publier aujourd'hui une nouvelle étude de M. Guy Héraud, professeur à l'Institut de Droit et d'Economie comparés de l'Université de Strasbourg, consacrée, cette fois encore, à un sujet dont il est souvent question en Belgique en raison de la rivalité des communautés ethniques de cet Etat qui en compte trois et non deux, comme on le dit trop souvent, par omission de l'ethnie allemande des cantons de l'est (*).

La presse belge de langue française est souvent mal informée en ce domaine et les politiciens qu'elle inspire n'hésitent pas à afficher leur ignorance par les discours qu'ils prononcent à la tribune parlementaire, au point que certains se permettent d'assimiler les conflits ethniques du XX^e^ siècle aux rivalités tribales des peuples qui en sont encore à un stade primitif de civilisation.

La plupart confondent d'ailleurs ethnisme et racisme ou encore ethnisme et nationalisme (au sens traditionnel de ce mot).

L'étude de M. Héraud apporte les précisions que les publicistes de bonne foi accueilleront certainement avec l'attention qu'elles méritent et les lecteurs de nos publications y trouveront de nouveaux arguments en faveur des idées défendues par Jules Destrée à une époque où elles venaient à peine d'éclore.

M. B.

(*) Elle a été publiée une première fois dans « L'Europe en formation » de juillet-août 1966.

Qu'est-ce que l'ethnisme ?

On commence à prendre conscience de l'importance des tensions culturelles et raciales dans le monde et à leur supposer un caractère primaire spécifique. Le gouvernement français vient ainsi de créer à l'Université de Nice un Institut d'études des relations inter-ethniques; le sixième congrès mondial de sociologie (Evian, 4-11 septembre 1966) a retenu comme thème d'un rapport le sujet : « Tensions culturelles et raciales et relations internationales ». La *Revue internationale des sciences sociales*, éditée sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O., fait une large place aux questions raciales (1). Et le pape Jean XXIII lui-même a condamné dans l'encyclique *Pacem in terris* « toute politique tendant à contrarier la vitalité et l'expansion des minorités » et surtout « quand ces manœuvres visent à les faire disparaître ».

Ainsi se voient confirmées par un vaste mouvement d'intérêt les préoccupations de certains précurseurs, tel, en France, M. Abel Miroglio, fondateur du Centre de recherches et d'études de psychologie des peuples et de la *Revue de psychologie des peuples* (2), qui fêtait en 1966 ses vingt années d'existence.

I. DE L'ETHNOLOGIE A LA SCIENCE ETHNIQUE

Il nous est apparu nécessaire de dégager et de cerner avec précision l'objet de cette science nouvelle, à laquelle l'usage tend à donner l'appellation de *science ethnique* ou d'*ethnisme* (3)

(1) Par exemple « Aspects biologiques de la question raciale », volume XVII, n° 1, 1965. Voir aussi « le Racisme devant la science », U.N.E.S.C.O. 1960, compte rendu de la Conférence générale sur le racisme tenue en 1950.

(2) Adresse : B.P. 258, 76 - Le Havre.

(3) Le mot « ethnisme » est dû, à notre connaissance, à M. François Fontan, auteur d'« Ethnisme, vers un nationalisme humaniste », paru à compte d'auteur en 1961 (Frassino-Cuneo, Italie). L'ethnisme, pour M. François Fontan, n'est pas seulement une science, mais une méthodologie et donc, aussi, une doctrine. On le comprendra mieux en mettant en parallèle — comme le fait implicitement l'auteur lui-même — l'ethnisme et le marxisme.

(les spécialistes étant les « ethniciens » ou « ethnistes »). La science ethnique ne fait double emploi ni avec l'ethnographie, ni avec l'ethnologie. L'ethnographie — descriptive —, l'ethnologie — explicative — se limitent à l'étude des civilisations et des cultures en excluant, consciemment ou non, la dimension *politique* et la dimension *économique*. Les faits politiques et économiques ne sont abordés que s'ils se présentent à l'état rudimentaire mal différencié. Il en est ainsi aussi de la *psychologie ethnique* que les ethnologues ne retiennent que si elle est restée « primitive » (que l'on reconnaisse ou non à la mentalité primitive une nature originale). Ainsi l'ethnographie et l'ethnologie ont-elles une prédilection pour les peuples de la préhistoire et de la protohistoire, ethnies éteintes ou en voie d'extinction — par disparition physique ou par absorption. Elles s'intéressent encore aux sociétés contemporaines de l'âge pré-industriel. Et s'il leur arrive de se pencher sur des peuples modernes, ces sciences évitent alors soigneusement les aspects politique, économique et psychologique, se contentant d'appréhender les institutions les plus extérieures et, la plupart du temps, résiduelles ou sclérosées. Ainsi l'ethnologie n'a guère de prise sur les ethnies modernes; et quand elle s'en saisit, c'est sous un angle purement *sociologique*, et en excluant tout particulièrement les considérations de science politique et de psychologie nationale.

De la société pré- ou proto-historique à la société industrielle, il y a sans doute de telles différences de nature que cela justifie le cantonnement de l'ethnologie dans l'étude des structures et de l'évolution des ethnies de l'ère pré-industrielle. Mais il semble aussi que cette limitation volontaire relève de la timidité. L'ethnologie n'ose pas toucher aux sociétés évoluées et les traiter en objet. Il est assurément plus confortable d'étudier l'Amok malais que l'agressivité chez le peuple allemand; on encourt moins de réprobation à décrire la susceptibilité des Kwakiutl qu'à examiner la vanité nationale chez les Français (4). Et personne ne nous en voudra de lever le voile sur les procédures unanimistes de décision en vigueur chez les Navajos, alors qu'il peut sembler bien impoli de scruter de trop près la « particratie » bruxelloise. A *Ethnologie et Langage chez les Dogons*, de

(4) Nous ferons nôtres ces réflexions du journal flamand « De Standaard » (13 mars 1966) à propos de la « géolinguistique » : « Il n'y a peut-être aucun domaine où les idées soient aussi confuses, ambiguës ou unilatérales que dans ceux qui relèvent de la géographie et de la politique linguistiques. La subjectivité, l'amour-propre, l'égoïsme national des uns, le sentiment d'infériorité ou le snobisme des autres ont, en cette matière, faussé ou déformé presque tout... »

M^me^ Geneviève Calame-Griaule (5), — « livre qui éclaire à partir d'un cas particulier les problèmes des rapports d'une société à son langage (6) » —, on souhaite vivement pour pendant une enquête sur le rôle de l'eskuara dans le maintien des structures basques. De même, il est plus facile — et plus courant — de réclamer justice pour le Swaziland, le Botswana et les Maldives que de militer pour la libération du Kurdistan, de la Géorgie ou de la Catalogne. En bref, les puissantes structures stato-nationales imposent respect à la science même; voilà pourquoi l'ethnologie, science des ethnies retardées, n'a pas encore reçu son prolongement dans une *science ethnique* générale, qui serait appliquée à l'étude des peuples modernes, et cela dans une perspective globale, tant politique, économique et psychologique que purement linguistique et sociologique (7).

A la timidité s'ajoute, chez d'autres écrivains et universitaires, un parti pris idéologique, d'ailleurs respectable. L'homme raisonnable se placerait au-dessus du clivage ethnique et devrait se considérer, sans plus, comme le citoyen du monde. L'ethnologie recevrait de ce fait ses limites ; centrée sur les sociétés arriérées, elle ne saurait déborder sur les sociétés évoluées d'aujourd'hui et de demain, vouées à l'uniformisation cosmopolite. C'est la thèse des libéraux; et c'est aussi la thèse des marxistes, pour lesquels la diversité ethnique est purement « formelle », et par là provisoire, et cèdera un jour le pas à la société plane de la phase communiste. Des motifs humanitaires jouent aussi. On peut penser qu'en taisant les différences ethniques, on contribue à les effacer, et que l'on va ainsi vers une meilleure compréhension entre les hommes et vers le règne de l'égalité la plus parfaite : l'égalité-identité.

De tels raisonnements ne sont malheureusement pas toujours sincères; la négation des ethnies n'est souvent que le soutien des positions de force et des impérialismes établies.

(5) Ed. Gallimard, Paris, 1966.

(6) « Le Monde », 7 mai 1966.

(7) Véritable science-carrefour, la science ethnique impose la coopération des spécialistes les plus divers : anthropologues, géographes, démographes, historiens, sociologues et spécialistes de l'étude des civilisations, économistes, juristes, psychologues (de psychologie sociale et de psychologie des peuples, psychanalistes), linguistes, historiens de l'art et de la littérature, musicologues, architectes, urbanistes. La place nous manque pour indiquer comment doivent être réparties les tâches, et à quels moments, à quels niveaux se situent les dialogues et s'effectuent les synthèses.

La science politique aura le rôle central. Car l'essor et l'extinction de l'ethnie dépendent finalement du pouvoir politique qu'elle possède ou ne possède pas.

L'antiethnisme, en outre, a rarement son complément attendu : l'antiétatisme. On est *contre* la reconnaissance des ethnies et de leurs droits, mais *pour* la stato-nation. Cette position n'est pas cohérente; car si les ethnies panachent l'Europe — et le monde —, les Etats souverains sont bien actuellement le plus néfaste des facteurs de division, soit comme obstacle à la coopération des peuples, soit comme menace à la paix. On attendait logiquement de la part des adversaires des ethnies, qu'ils soient en même temps, et plus férocement encore, les ennemis des souverainetés. Or beaucoup d'entre eux refusent le fédéralisme, rendant par là, sans le dire — ou en le disant —, un culte à la souveraineté de l'Etat.

D'autres acceptent le fédéralisme international, mais seulement sur la base des Etats existants dont les frontières actuelles, à jamais *tabou*, seraient marquées du signe de la nécessité apodictique. Ainsi, l'Italie accepte de se fédérer au sein des Etats-Unis d'Europe, mais jamais ne rendra le Tyrol du Sud au Tyrol du Nord. Ainsi, des Français et des Espagnols sont pour la fédération, mais à la condition qu'elle pérennise la frontière des Etats qui coupe en deux les nations basque et catalane. Autant est cohérent le cosmopolitisme unioniste des partisans d'un Etat mondial, autant l'antiethnisme des stato-nationalistes — avérés ou dissimulés — nous paraît tomber sous le coup d'une contradiction fatale. Si la contradiction, cependant, reste largement inaperçue, c'est parce que les intérêts acquis favorisent son escamotage; de plus, le statu quo joue en faveur des centres actuels de domination politique. Le clivage stato-national représente la légalité actuelle, et l'on est habitué à lui. Les minorités qui luttent contre l'ordre établi ont la loi contre elles, et s'attirent une réputation de fauteurs de trouble; on les taxe de nationalisme, voire de racisme impénitent. Le nationalisme de l'ethnie dominante, au contraire, n'a pas, quant à lui, à se manifester de façon spectaculaire; aussi passe-t-il inaperçu. Créateur et maître de la légalité, il n'a pas besoin, non plus, pour maintenir ses privilèges, d'affronter le gendarme : il lui suffit de l'utiliser... L'Etat jouit ainsi, pour tous les bien-pensants, d'une parfaite honorabilité, utile couronnement moral à sa force matérielle. Et les libéraux et marxistes qui, selon le cas, en dominent ou utilisent les structures, le défendent contre la montée des représentations ethniques. Voilà un obstacle redoutable, mais nullement péremptoire, au développement de la science ethnique.

Quant à penser — comme les adeptes d'une patrie universelle — que le clivage ethnique disparaîtra si l'on fait silence sur lui, c'est là, semble-t-il, une pure illusion. Les conflits ethniques qui se développent un peu partout dans le monde ne sont pas

nés de la science ethnique et ne sont pas attisés non plus par elle. Ils ont des causes intrinsèques, tenant à l'objectivité des structures; et la recherche ne peut qu'aider à leur prévention ou à leur règlement. C'est bien ce que les meilleurs esprits admettent aujourd'hui lorsqu'ils préconisent l'étude rationnelle des relations inter-ethniques.

II. TYPOLOGIE ETHNIQUE

La science ethnique est l'étude objective systématique de la diversité nationale et des rapports internationaux. Elle postule l'égale dignité et l'égalité de droit de toutes les ethnies. Les différences que l'on constaterait ne sauraient s'ordonner en échelle de valeurs, si ce n'est sous des rapports techniques bien définis, et dans la plus stricte relativité. Les variations constatées fondent la complémentarité et la nécessaire coopération de tous les peuples.

Nation et ethnie

Une grande ambiguïté, dont on joue, entoure le concept de « nation ». Indépendamment de son acception en doctrine constitutionnelle (« la souveraineté de la nation », « les représentants de la nation »), le mot est employé dans trois sens :

1) « Nation » désigne d'abord la collectivité des ressortissants ou citoyens et, dans la même perspective, le territoire qui relève de la souveraineté de l'Etat. Les Canaques de Nouvelle-Calédonie, les Comorais, les Guadeloupéens font, en ce sens, partie de la nation française — comme hier les Algériens. Et si Tamanrasset n'est plus en France, la Terre-Adélie et le Pôle Sud s'y trouvent encore. Cette « nation », définie — et forgée — par l'Etat, c'est la *stato-nation*. La stato-nation est la nation de droit positif, la nation au sens gouvernemental, administratif, juridictionnel. Elle fait corps avec la puissance publique, ses représentants et ses agents.

2) Mais il existe un sens plus noble et solennel, une « nation du dimanche », nation des rites commémoratifs, des discours de cérémonie. C'est la *nation de volonté*, conçue comme une communauté d'adhésion joyeuse, et que Renan célébra en des termes lyriques : « Volonté de vivre ensemble et d'accomplir ensemble de grandes choses », « plébiscite de tous les jours ». Cette conception démocratique de la nation suppose le droit de libre disposition des peuples, effectif ou allégué.

Ayant, chacune, un principe distinct, la stato-nation et la nation de volonté ne peuvent pas, partout et toujours, coïncider en tout point. Un exemple fera comprendre cet aspect capital : si l'infortune des armes oblige l'Autriche à reculer sa frontière au Brenner, la même infortune ne saurait avoir pour vertu de changer prestement le cœur des Tyroliens du Sud et de les convertir, moyennant un traité, en Italiens satisfaits, admirateurs de la Louve. Or tout Etat s'applique — et parfois de quel ton ! — à imposer l'opinion — au dehors, au dedans, et jusque chez les intéressés eux-mêmes — qu'il n'y a pas de fissure dans sa merveilleuse homogénéité ethnique, mais seulement, à la limite, quelques nuances « purement linguistiques ou dialectales », voire simplement géographiques. Ainsi, pour Ankara, il n'existe pas de Kurdes au sein de l'Etat mais tout bonnement des « Turcs des montagnes »; et les Tyroliens du Sud passent, à Rome, pour des « Haut-Atésins ». On se servit longtemps, en Belgique, d'une expression pudiquement incolore : « les cantons de l'Est » — pour désigner les Allemands annexés. Et Athènes ne voit que Grecs « slavophones » dans sa minorité macédonienne.

3) Dans un troisième sens, le mot « nation » s'applique à la *communauté linguistique*. Cela correspond au « Volk » allemand dans la tradition de Herder et de Fichte, de M. H. Boehm (8), en prenant bien soin d'exclure la funeste acception raciste que le mot, par subterfuge, devait recevoir plus tard. C'est en ce sens que l'on a toujours parlé, en France même, de « peuples » en servitude (l'Autriche-Hongrie, « prison des peuples »), de « nationalités » et même de « nations » pour désigner des ensembles linguistiques. Et les « nations » tchèque et polonaise ont même fait l'objet d'une reconnaissance internationale. Or qu'était la « nation » tchèque avant 1918, sinon la collectivité parlant tchèque ? Au demeurant la nation française elle-même — entendre « stato-nation » — se veut homogène linguistiquement et culturellement. Les régimes et gouvernements successifs, l'opinion la plus large ne comprennent pas qu'on puisse être Français et ne pas parler le français. La France, ce n'est donc pas seulement un Etat et un vouloir commun, mais bien encore une communauté linguistique. Et l'Etat français se comporte comme le bras séculier d'une culture spécifique. C'est donc de l'antiethnisme purement verbal, que celui qui consiste à afficher de l'indifférence et de l'hostilité pour les questions linguistiques, alors qu'on attache tant de prix au triomphe irréversible

(8) Max-Hildebert BOEHM. « Das eigenständige Volk », Darmstadt, 1932, rééd. 1965. Voir aussi les travaux de MM. H. KLOSS, J.W. MANNHARDT, Th. VEITER, etc...

et sans partage de la langue de l'Etat. Cette attitude dissimule en fait l'impérialisme linguistique de l'ethnie dominante.

Le mot « nation » s'applique ainsi à la communauté linguistique; et certains vont jusqu'à affirmer — tel M. François Fontan — qu'il n'est pas d'autre *nation vraie*. Mais il est préférable de se servir du terme « ethnie » lorsqu'on désire dissiper toute ambiguïté et mettre en valeur, à côté de la stato-nation et de la nation de volonté, le troisième concept autonome que nous livre la clarification d'un mot passe-partout.

Le clivage ethnique

L'ethnie est définie par la langue. Il y a donc autant d'ethnies que de langues actuellement parlées. Chaque ethnie occupe en général un territoire déterminé dont les limites, fussent-elles compliquées, sont aisément reconnaissables. Il existe ainsi pour l'Europe des cartes précises des aires linguistiques respectives. Sans doute les transferts de population ont-ils modifié certaines limites; et l'assimilation a transformé en bilingues, voire trilingues, plusieurs fragments d'ethnie. *La carte des ethnies n'en reste pas moins remarquablement stable*, en comparaison des changements fréquents et bien plus importants qui affectent la configuration, voire l'existence même des Etats.

La classification des langues, la distinction entre langues et dialectes relèvent des linguistes; et il n'y a pas entre eux — pour l'Europe du moins — de désaccords notables.

Reste le point capital : le clivage linguistique a-t-il une signification profonde? Peut-on dire d'une collectivité homophone qu'elle forme « communauté »? Et dans l'affirmative, s'agit-il d'une communauté fondamentale, présentant, comme les classes dans l'analyse marxiste, un caractère de globalité ?

On doit constater de prime abord que l'opinion commune a tendance à voir dans la communauté linguistique la véritable nation. En effet, — et bien qu'il existe des ethnies morcelées : Allemands, Arabes, Espagnols et Hispano-Américains, Anglo-Saxons —, le principe prévaut dans le monde que chaque Etat a sa langue, et que celle-ci, loin de n'avoir qu'un rôle instrumental, est considérée comme le support d'une culture et constitue la carte d'identité de la nation.

Le cas des Etats officiellement bi- ou pluri-lingues ne dément pas ce fait d'observation, car de tels pays constituent véritablement l'exception; on en compte en Europe sept sur trente-deux; et, encore, deux d'entre eux (Malte et l'Irlande) ne reconnaissent qu'à l'une de leurs deux langues officielles le caractère de langue

nationale. Quant à la Tchécoslovaquie et à la Yougoslavie, elles instituent la primauté de fait du tchèque et du serbo-croate. Ainsi ne restent en fin de compte, comme vrais Etats polyethniques, que la Suisse, la Belgique et la Finlande. Le « mouvement des nationalités » — qui n'est ni une mode ni le produit d'une élaboration doctrinale, mais bien une ligne de force de l'évolution historique — atteste que la langue est le signe de la nation (9).

C'est ce que marque très fortement M. François Fontan quand il voit dans la langue l'« *indice synthétique de la nation* » (10). Cela nous introduit à la conception globale du fait national — cette globalité n'étant en rien *totalitaire*, car elle n'exclut pas d'autres globalités et se répète d'ailleurs en chaque nation. Tandis que les marxistes considèrent la diversité linguistique comme un vernis superficiel, M. François Fontan, prenant le contre-pied de cette opinion, voit dans « les faits linguistiques », au même titre que dans les « faits économiques et les faits amoureux », « les activités fondamentales de l'espèce humaine ». « De même que les classes se définissent selon un critère économique, mais recouvrent des réalités humaines globales et pas seulement économiques, de même les ethnies recouvrent-elles aussi des réalités humaines globales et pas seulement linguistiques... Chacun de ces aspects de la réalité humaine pose des problèmes spécifiques, mais liés entre eux, dont les solutions ne peuvent pas plus être déduites les unes des autres que trouvées isolément... L'indice linguistique est ainsi l'expression d'une différenciation de tempérament et de mentalité, le résultat synthétique du développement racial, social, économique et politique de l'humanité qui s'est opéré de façons diverses suivant les territoires. »

(9) Cette opinion est naturellement contestée dans les Etats polyethniques. Voir par exemple l'étude de F. MARQUET, « le Régime linguistique de l'enseignement en Belgique et les libertés fondamentales », document de la Ligue des intérêts familiaux en matière d'enseignement, Anvers, 1966, pp. 18 et 19 : « Le vocable à la fois imagé et équivoque de communauté prévalut et devint au gré des tendances communauté linguistique, communauté culturelle, communauté ethnique ou raciale. Le terme est inapproprié. La communauté est en effet une réunion organisée de personnes soumises à une discipline commune dans un dessein généralement religieux ou politique. Parler de communauté ethnique pour désigner des groupes linguistiques, c'est commettre pour le moins une faute de lexigraphie. »

L'auteur a raison de considérer qu'il n'existe pas en droit constitutionnel belge de « communautés » flamande ou wallonne. Mais nous ne voyons pas pourquoi nous limiterions l'emploi du mot « communauté » au domaine de l'organisation juridico-politique. Il existe en effet des réalités sociologiques plus importantes que le droit positif du moment, et qu'il importe de connaître et de mettre à leur juste place.

(10) « Ethnisme », op. cit., p. 8 et pp. 10 et suiv.

M. François Fontan situe donc l'ethnie et la classe au même niveau. Ce sont deux espaces sociaux qui expriment des infrastructures irréductibles les unes aux autres, et qui sont seulement susceptibles d'interaction. Au demeurant « la division en ethnies est antérieure à la division du travail et donc à l'existence des classes », et l'on peut penser qu'elle lui survivra; car si la désaliénation de l'homme implique la suppression des classes, elle n'exige pas l'effacement des ethnies — lequel ne saurait d'ailleurs se produire que par voie d'hégémonie.

Transposant l'interprétation marxiste, du domaine technico-économique au fait national, M. François Fontan s'en explique comme suit : « Il faut s'apercevoir que l'explication technico-économique de l'histoire n'en est évidemment pas une, tout au moins prise isolément; car si la structure sociale, et donc les superstructures idéologiques, dépendent de l'état des techniques, l'invention et l'adoption des techniques, ainsi que la découverte scientifique ne peuvent elles-mêmes être causées que soit par l'action d'un principe spirituel, soit par les influences du milieu géographique et de la race sur les capacités et activités individuelles. On ne sort pas de l'idéalisme tant qu'on n'admet pas que l'histoire résulte des influences présentes du milieu naturel, de ces mêmes influences passées ou perpétuées par les caractères raciaux et les connaissances et institutions sociales, enfin des rapports entre groupes humains rendus différents par ces influences... C'est selon ce conditionnement naturel que se manifeste différemment la créativité humaine. Et c'est seulement en l'insérant dans ce cadre, et en l'adaptant en conséquence, que demeure valable le schéma historique marxiste. »

Corrélations et causalité

Nombreux sont les auteurs — linguistes (11), psycholo-

(11) Leo WEISGERBER, « Sprachenrecht und europäische Einheit », Westdeutscher Verlag, Cologne, 1959 : « La communauté linguistique est fondamentale. Sa cohésion tient à ce que ses membres développent en elle un aspect essentiel de leur humanité dans un lien de dépendance réciproque. »

Georges MOUNIN, « les Problèmes théoriques de la traduction », Gallimard, Paris, 1963 : « La linguistique est au centre des problèmes humains; elle en est la clé. » « Elle réfléchit la diversité des mondes extérieurs. » « Les langues ne parlent pas de la même expérience humaine; elles l'analysent selon des catégories de la connaissance différentes. » « Autant de langues autant de civilisations. » « C'est la langue que nous parlons qui détermine la vision que chacun de nous a du monde. » « Ce ne sont pas seulement les mondes linguistiques qui sont étrangers les uns des autres, mais les mondes culturels. Les civilisations semblent aussi incommunicables que les langues. » (passim).

(Suite de la note page 12)

gues (12), ethniciens (13) — qui soulignent des *corrélations* entre la langue parlée et le tempérament, le caractère, la mentalité, la sensibilité et par voie de conséquence les institutions et les arts nationaux. Ces corrélations semblent plus strictes que les similitudes, indéniables, nées de la cohabitation ethnique au sein d'un même Etat ou résultant du milieu extérieur.

Comment faut-il interpréter le rapport langue-ethnotype (14) ? En gros, trois hypothèses se présentent :

1) il peut s'agir d'une *action parallèle* des causes primaires — d'ordre somatologique et mésologique — sur la langue et l'ethnotype;

2) il peut s'agir d'une *action univoque de l'ethnotype* sur la langue : les peuples auraient la langue qui correspond à leur ethnotype. Et lorsqu'un territoire subit une invasion massive, sans pour autant perdre sa langue, celle-ci se transforme au contact des envahisseurs : le gallo-romain parlé par des Francs a donné le français; parlé par des Burgondes, il a produit le

(Suite de la note de la page 11)

André MARTINET, « Eléments de linguistique générale », Armand Colin, Paris, 2e édition 1961 : « Chaque langue correspond à une organisation particulière des données de l'expérience. Apprendre une autre langue, ce n'est pas mettre de nouvelles étiquettes sur des objets connus, mais s'habituer à analyser autrement ce qui fait l'objet de communications linguistiques. » (p. 16).

Walter von WARTBURG, « Problèmes et méthodes de la linguistique », P.U.F., Paris, 2e édition 1963 : « La communauté linguistique est une des formes et probablement la forme la plus importante de toutes les communautés; c'est elle qui ouvre l'accès aux domaines de l'esprit et de la culture, elle qui nous donne la clé des biens spirituels objectifs déposés dans les œuvres écrites; et nous sommes invités à y apporter notre contribution. » (p. 233).

(12) Jean STOETZEL, « la Psychologie sociale », Flammarion, Paris, 1963 : « Les diverses langues conduisent ceux qui les parlent à penser de manières très différentes. » (p. 132). « Les langues orientent ceux qui les parlent vers des classifications et des conceptualisations différentes. » (p. 133).

(13) Charles BECQUET, « l'Ethnie française d'Europe ». Nouvelles Editions latines, Paris, 1963 : « L'ethnie comprend les communautés humaines, peuples et nations, différentes par la citoyenneté, la religion, mais unies par la même culture, par la même psychologie résultant de la pratique de la même langue. »

(14) Sur la notion d'ethnotype, voir Paul GRIEGER, « la Caractérologie ethnique », Presses Universitaires de France, Paris, 1961, pp. 54 et suiv.

Particulièrement séduisante est la théorie de KARDINER de la « basic personality structure » que l'on rend en français par « personnalité de base ». Voir A. KARDINER et R. LINTON, « The Individual and His Society », Columbia University Press, 1939, ainsi que R. LINTON, « Culture and Mental Disorders », Springfield, 1956.

franco-provençal; il a donné, ailleurs, l'occitan. Il resterait à prouver que les transformations subies par la langue autochtone sous l'effet d'un brassage sont attribuables à une transformation de l'ethnotype et ne résultent pas de la pure action mécanique du superstrat (15). Ce problème peut être éclairci par des comparaisons avec la situation résultant de mutations linguistiques intervenues sans brassage de population;

3) il peut s'agir encore d'une *action de la langue* sur l'ethnotype. Cette dernière hypothèse est confirmée par le processus d'assimilation linguistique. Une population qui change de langue change en partie de caractère. Nous nous demanderons, d'une façon volontairement schématique et imagée, si l'ethnie qui change de langue ne prend pas déjà pour moitié les traits psychologiques du peuple dont elle emprunte l'idiome.

Il est probable qu'entre la langue et l'ethnotype s'exerce une action réciproque.

Il conviendrait encore de distinguer l'action propre de la langue de celle, non moins certaine, de la civilisation qu'elle véhicule. Il faudrait rechercher aussi avec quels aspects de la langue (phonétique, syntaxe, morphologie) l'ethnotype, le folklore et les arts d'une ethnie sont dans le rapport le plus étroit. On peut penser que la syntaxe et la morphologie correspondent aux formes d'intelligence, tandis que l'inspiration artistique se réfléchirait dans la phonétique. Les sons, en effet, et leurs combinaisons, offrent au génie esthétique des peuples les mêmes possibilités d'expression, aussi riches et spontanés, que les notes de la gamme pour le musicien.

III. DYNAMIQUE ETHNIQUE

Les ethnies évoluent sous l'action des facteurs climatiques, biologiques, technico-économiques, sociologiques, spirituels. Ces transformations se produiraient dans le cas d'une ethnie unique ou parfaitement isolée; elles n'intéressent pas la science ethnique.

Relèvent au contraire du domaine de notre discipline les transformations qui interviennent au contact mutuel des ethnies.

Ces contacts se déroulent dans des espaces différents; il en résulte des classes distinctes de phénomènes. Les simples échan-

(15) Ce terme désigne la langue qui vient momentanément en superposition.

ges, la coopération, la fécondation acceptée en constituent un groupe particulier, relativement précaire et marginal. Car les rapports interethniques se présentent avant tout comme des rapports d'*antagonisme foncier*.

Antagonisme externe

L'antagonisme se développe aussi bien entre Etats qu'à l'intérieur des Etats.

Le premier aspect est, de loin, le mieux connu. La science des « relations internationales » s'en saisit, encore que cette discipline évolue dans une perspective faussée, n'ayant pu se dégager, jusqu'à ce jour, de la conception étatique de la nation. Or il faut isoler l'ethnie dominante — qui agit à travers et par l'Etat — des ethnies dominées qu'elle associe à ses actes. La révolte irlandaise de 1916, survenant en pleine guerre, a montré de façon privilégiée l'hétérogénéité du tissu stato-national et la diversité des aspirations au sein d'un Etat polyethnique. Mais c'est une vérité qu'on ignore en l'absence d'explosions aussi spectaculaires.

Antagonisme interne

La connaissance du fait d'antagonisme interne, de ses formes et intensités, est la mission prioritaire de la science ethnique. Nous en formulerons comme suit l'hypothèse maîtresse : *la cohabitation de deux ou plusieurs ethnies dans un même espace politique engendre des rivalités et des luttes qui conduisent, avec ou sans désordres, à l'altération mutuelle des ethnies, à la domination de l'une d'elles et, après un temps plus ou moins long, à l'extinction complète des autres.*

Cette loi joue au mieux lorsque l'affrontement a pour champ une collectivité politique souveraine; exemples : les Valdôtains dans le cadre unitaire italien, les allogènes de France, les Kurdes en Irak, les Erses en Grande-Bretagne.

Dans une collectivité fédérée, la minorité jouit d'une certaine protection grâce à la présence de l'ordre fédéral superposé. C'est ce qui se produit en Suisse, où la minorité jurassienne du canton de Berne bénéficie de certaines garanties élémentaires, comme le respect du monolinguisme territorial.

Tous les peuples minoritaires ont vérifié à leur dépens la « loi de cohabitation oppressive ». Partout montent les mêmes doléances, les mêmes revendications. Le Tyrol du Sud souhaite de former, à défaut d'obtenir la réunification, une région italienne à part. Le mouvement Enbata réclame un département basque. Les Allemands d'Eupen - Saint-Vith voudraient constituer un arrondissement distinct. Les nationalistes catalans luttent pour se séparer de l'Espagne. Les Flamands et les Wallons aspirent au fédéralisme qui les libérera les uns des autres et, tous ensemble, de Bruxelles.

La « loi de cohabitation oppressive » est cependant niée par certains écrivains. M. Denis de Rougemont (16) estime ainsi — comme la plupart des Suisses — que les cantons bilingues, précieux ciment de la Confédération, sont une école et un lieu idéal de convivance. Dans le même courant de pensée, la doctrine centraliste belge affirme que les libertés culturelles sont détachables de l'autonomie et constituent la solution adéquate à la « querelle linguistique ».

Les aliénations

L'antagonisme ethnique engendre au détriment des minorités, la gamme complète des *aliénations*.

1) Aliénation *démocratique* : la minorité ethnique est électoralement dominée et mise dans l'impossibilité de faire jamais triompher ses vues ou prévaloir ses intérêts. C'est là l'objet principal des griefs des Jurassiens à l'égard de la Constitution unitaire bernoise.

2) Aliénation *administrative* : l'autonomie administrative (du type de la Vallée d'Aoste) n'est qu'un pis-aller. L'ordre étatique continue en effet de peser lourdement sur la Région (livrée à l'immigration, aux cantonnements de l'armée, à la surveillance sans relâche des polices). Et le gouvernement peut, par le biais de la tutelle, vider l'autonomie du plus clair de son contenu.

Voulant mettre tous les atouts entre leurs mains, les Etats qui font face à une minorité jugée trop puissante, *trahissent régulièrement leurs promesses d'autonomie*. Il y a là une loi ethnique véritable, confirmée par de nombreux précédents : c'est la Pologne qui refuse d'instituer l'autonomie galicienne solennellement acceptée au traité de Riga; c'est la Lituanie qui annexe le territoire libre de Memel; c'est l'Irak qui n'a jamais respecté un seul de ses périodiques engagements envers les Kurdes; c'est Prague qui, à peine l'Etat constitué, impose aux Slovaques la république unitaire — et Belgrade en fit autant pour ses Slo-

(16) « La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux », Hachette, Paris, 1965.

vènes, Croates et Macédoniens; c'est Madrid qui refuse aux Basques la République autonome inscrite dans la Constitution de 1931 et ne l'institue qu'in extremis, en 1936, sous la contrainte des évènements; c'est Rome qui, en 1948, triche avec le traité de Paris et noie l'autonomie tyrolienne dans la Région Trentino-Alto-Adige; c'est Djakarta qui abolit les Etats-Unis d'Indonésie au profit d'une république unitaire, etc.

3) Aliénation *démographique* : génocide physique et biologique, expulsions, immigration dirigée, interdiction de faire barrage à l'immigration naturelle et impossibilité d'assimiler les immigrants faute de souveraineté linguistique, exode des autochtones privés d'emploi; dans le meilleur des cas, l'ethnie menacée ne peut se donner une législation nataliste appropriée (la Wallonie).

4) Aliénation *économique* : la planification, la politique des investissements, la décentralisation économique ne sont pas faites pour l'ethnie minoritaire, mais souvent dirigée contre elle. Si la minorité est mieux favorisée par la nature, ou plus douée, elle voit sa richesse disparaître, par ponctions fiscales, dans les caisses de l'Etat (Euzkadi et Catalogne dans l'Etat espagnol). Le pouvoir aux mains de l'ethnie dominante s'efforce de détruire les entreprises possédées par les minoritaires (politique de Prague envers les industriels sudètes entre les deux guerres, prolétarisation des entrepreneurs et propriétaires allemands et hongrois dans l'actuelle Roumanie, etc.).

5) Aliénation *sociale* : les peuples soumis voient leurs élites écrémées. Car il n'est pas d'ascension sociale sans assimilation, de fait et de cœur, à l'ethnie dominante. La bourgeoisie — tels les « notables » dans les colonies : le phénomène du « glaouisme » — trahit son peuple; jadis ce fut la noblesse : la Bretagne et l'Occitanie se sont francisées à partir des ordres privilégiés. Le Canada français, comme hier encore la Flandre belge, constitue un exemple de déclassement social massif du peuple soumis.

6) Aliénation *linguistique et culturelle* : l'école, la caserne, la presse, la radio, la télévision, le film, l'administration, la rue sont de puissants instruments d'assimilation linguistique et culturelle.

« Une langue qu'on n'enseigne pas est une langue qu'on tue », disait Camille Jullian. Or il ne suffit pas d'enseigner une langue, il faut encore que ce soit efficacement. Pour se maintenir, la langue ethnique doit être utilisée à l'école comme une langue vivante, c'est-à-dire servir pour l'enseignement d'une partie au moins des autres matières.

Les programmes — d'histoire en particulier — et l'esprit dans lequel est dispensée toute l'éducation sont des facteurs importants de sauvegarde ou d'anéantissement ethnique.

7) Aliénation *morale* : par le jeu des mythes installés, le peuple sujet devient l'instrument de sa propre destruction. M. Frédéric Hoffet a donné, pour l'Alsace, un tableau des complexes engendrés par l'aliénation morale (17). Le docteur Noël Bothorel, dans sa thèse de doctorat (18), a décrit les misères physiologiques, psychologiques et sociales qui naissent de la rupture des traditions et de la perte de la langue. Des ethnologues attribuent à l'aliénation ethnique la tristesse, l'abattement, le désespoir des Indiens d'Amérique.

Voilà toute une série d'hypothèses qu'il faudrait soigneusement vérifier. Le problème en tout cas est posé.

Le déterminisme ethnique

Les ethnies résistent à la domination, d'abord d'une façon inorganisée et en opposant l'inertie, puis, sous l'impulsion de leurs élites, de manière plus consciente, active et ordonnée.

A l'observation la plus générale, le *processus de libération ethnique* se présente en deux phases, comme suit :

1) *Toute ethnie tend à se constituer en nation de volonté.*

2) *Toute nation de volonté tend vers l'état de communauté politique non discriminée.*

La première phase est elle-même jalonnée de moments remarquables :

a) *Prise de conscience, par l'ethnie, de son être propre.* — La conscience de l'individualité ethnique naît du contact mutuel des groupes. Mais elle peut longtemps demeurer larvaire, les hommes se comptant, au sein de l'Etat, selon d'autres critères (politiques, religieux, professionnels, division des classes). L'oppression, les brimades, la dérision, voire, dans les sociétés évoluées, de subtiles discriminations sociales provoquent immanquablement l'éveil.

b) *La valorisation de l'être propre.* — Le sens de la dignité personnelle conduit les membres de l'ethnie à assumer leur ap-

(17) Frédéric HOFFET, « Psychanalyse de l'Alsace », Flammarion, Paris, 1951.

(18) Noël BOTHOREL, « Contribution à l'étude de l'inadaptation sociale du Breton », thèse de médecine, Paris, 1963.

partenance et à accorder à leur langue, à leurs traditions, à leur culture une valeur égale à celle que les peuples indépendants attribuent à leurs propres civilisations. Les blessures subies, mais aussi l'imitation ou l'action de certains courants mondiaux (le romantisme, la décolonisation) favorisent cette valorisaton. Le phénomène s'observe partout, même, actuellement, en Europe, chez les Lapons, qui tiennent à ce qu'on les appelle, non plus « Lapons » — mot jugé péjoratif — mais « Sames ». L'étape de la valorisation est marquée par des travaux littéraires et d'histoire ethnique. C'est l'âge d'or des Félibres.

c) *La politisation.* — Chaque ethnie sujette découvre, à l'expérience directe, le caractère global de l'antagonisme ethnique. Le culte félibréen le cède alors au combat économique et politique, lequel peut revêtir les formes violentes du terrorisme et de l'insurrection armée.

La lutte de libération nationale — qui est aussi *révolutionnaire* au sens économique et social du terme (19) — a pour objet immédiat l'élimination des conditions de l'oppression, c'est-à-dire la *cohabitation ethnique*. La reconnaissance de personnalité (les Jurassiens, par exemple, furent reconnus en 1950 comme formant un « peuple » distinct du reste des Bernois), l'obtention d'une autonomie, le fédéralisme inégal sont autant d'étapes intermédiaires possibles nécessitées par les besoins de la stratégie. Mais le but ultime du combat de libération nationale reste la conquête *de l'égalité formelle et réelle, politique et économique avec les autres nations.* Dans un monde fédéré, l'égalité est atteinte avec l'appartenance directe à la fédération; dans un monde d'Etats souverains, l'égalité ne peut se réaliser que par l'*indépendance politique* ou le *rattachement à l'Etat homo-ethnique*, c'est-à-dire par la *sécession.*

La science ethnique ne doit pas se contenter d'enregistrer et de retracer le *mouvement spontané irrépressible d'autolibération ethnique*, ni d'en rechercher les causes profondes dans le sentiment de justice et la dignité des peuples; elle doit encore débrouiller le jeu des forces contraires qui tentent d'entraver ce processus.

L'obstacle principal à la libération des peuples est l'Etat historique souverain et toutes les structures qui lui sont attachées.

Dans l'ordre interne, l'action de l'Etat — et de ses diverses structures — se traduit par les aliénations. L'Etat a toujours fait

(19) F. SARRAILH de IHARTZA, « Nacionalismo revolucionario », dans la revue « Branka », 1966 - 1, Buenos-Aires.

barrage à toutes les émancipations et tenté de les prévenir par tous les moyens. Il n'a jamais cédé que contraint et forcé.

Mais la société « internationale », qui n'est en vérité qu'une société d'Etats, joue, malgré son climat permanent de luttes intestines, le rôle d'un syndicat de défense mutuelle des souverainetés parvenues. Elle fait ainsi, elle aussi, obstacle aux émancipations. On dit, par exemple — avec quelque exagération, mais non sans un grain de vérité — que la Belgique tient plus par l'effet d'une pression externe que par la solidité de son propre agrafage.

A certains moments pourtant, lorsqu'une puissance croit pouvoir éviter le choc en retour de sa politique, elle n'hésite pas, pour miner ses rivaux, à soutenir les mouvements de libération nationale les affectant. L'U.R.S.S. est passée maître en cet art, combinant la prudence à la persévérance (appui hésitant au F.L.N., vire-voltes dans l'aide aux Azéris de Perse, aux Kurdes, suppression après la seconde guerre du parti communiste d'Alsace-Lorraine, etc.).

Il y aurait lieu de s'interroger sur la nature du *déterminisme de libération ethnique.* Il pourrait en tout cas supporter sans risque la comparaison avec le déterminisme marxiste prolétarien. Courte est la liste des ethnies européennes qui, dans les temps modernes, ont disparu : Polabes, Slovinces, Vegliotes. La Cornouaille semble en train de renaître.

Au delà de mille obstacles, à travers des phases de stagnation et des échecs provisoires, l'histoire tend inlassablement à l'*ajustement de l'Etat sur l'ethnie.* Si la libération et la parification des ethnies sont inéluctables, pourquoi ne pas en prendre son parti, et faciliter ce courant, au lieu de le contrarier sans cesse ?

IV. L'ETHNISME NORMATEUR

La recherche ethnique permet de dégager déjà les grandes lignes d'un ethnisme normateur. A les observer, on courra moins de risques qu'à les négliger, car l'expérience la plus large parle en leur faveur. On doit prendre conscience de ce que la science ethnique offre la seule base objective et rationnelle possible pour résoudre le problème national qui reste un des problèmes brûlants de notre époque. Va-t-on continuer à s'abandonner longtemps à ce « nationalisme non scientifique... à ce patriotisme sentimental et borné qui a entraîné les pires aberrations impé-

rialistes, et ceci au plus grand dam des véritables intérêts nationaux (20) » ?

1) Le premier principe consiste à respecter *l'individualité linguistique et culturelle* de tous les groupes.

Des déclarations d'intention ne suffisent pas. Et la clause de non-discrimination des personnes — telle qu'elle figure dans les traités de paix du second après-guerre et dans la Convention européenne des droits de l'homme (art. 14) — n'est qu'une manière d'éluder la question. Au droit de parler la langue dans la vie privée — quelle démocratie libérale oserait refuser cela? — il faut adjoindre le *droit à la sauvegarde* de la langue, ce qui implique, pour les langues minoritaires comme pour la langue majoritaire, un enseignement substantiel obligatoire et l'admission de plein droit dans la vie publique. Il n'est pas juste d'excuser du manque d'intérêt des populations. Car, malgré l'aliénation morale dont elles souffrent, les ethnies minoritaires réclament, toutes, des mesures de ce genre; pour ne citer que les derniers exemples en date en France, rappelons la motion du conseil municipal de Bayonne, de février 1966, pour un enseignement effectif de l'eskuara et les vœux exprimés au conseil général du Bas-Rhin le 10 mai en faveur de l'allemand.

Le respect des ethnies, c'est aussi le respect du paysage et une protection contre l'immigration excessive. Jules Brocherel a laissé une description célèbre de sa bonne ville d'Aoste, littéralement défigurée par l'afflux d'ouvriers et de fonctionnaires dans les années 1926 et suivantes; cette invasion, orchestrée par le fascisme, a emporté à jamais l'image d'une ville, certes politiquement italienne, mais jusque là ethniquement française au même titre qu'Annecy ou Sion (21). Et un journaliste américain nous donne ses impressions d'Elbing (aujourd'hui Elblag) — cas extrême, mais hélas reproduit à tant d'exemplaires — d'une ville entièrement vidée de ses habitants, et dont les murs seuls témoignent du passé englouti : « En parcourant les rues d'Elblag, on se trouve dans une ville qui, à la fois, a et n'a pas de passé. Elle a un passé en ce sens que les maisons en ont un, et que l'histoire a laissé des marques profondes sur ces maisons et ce passé. Mais les gens qui pourraient se relier à ce passé ont disparu. Il n'y a personne à Elblag qui pourrait dire en quoi il consiste. Elblag n'a pas de douleur collective et, en ce sens-là, est une ville qui

(20) François FONTAN, op. cit., p. 7.

(21) Jules BROCHEREL, « le Patois et la Langue française en Vallée d'Aoste », V. Attinger, éd. Neuchâtel, 1952, pp. 179-180.

n'a pas de passé » (22). Voilà bien l'image même de ce qu'il faut à tout prix éviter (23).

Non seulement l'ethnie sujette, mais la société tout entière réclame, en notre époque d'intense uniformisation technique et de superindustrialisation, la protection de la diversité naturelle et ethnique et la sauvegarde du passé. On n'a pas encore suffisamment dévoilé cette contradiction tapie au cœur du centralisme moderne qui, tout à la fois, se voudrait promoteur d'une civilisation des loisirs et du tourisme, et inlassablement nivelle et détruit toute forme et tout vestige originaux de culture. La France, par exemple, qui avait « à domicile » des morceaux d'Italie (la Corse), de Néerlande (la Flandre), d'Alémanie (l'Alsace) — sans parler d'Euzkadi et de la Bretagne —, les a si bien adultérés que les Français sont obligés de passer aujourd'hui leurs frontières pour aller — car ils y tiennent — retrouver plus loin à l'état pur ce qu'ils ont altéré ou détruit chez eux. Voilà à quoi mène l'« idée abstraite de la nation dans laquelle le concept d'unité nationale efface les diversités régionales au profit d'une idole sans visage » (24).

2) Un second principe invite à mettre en pratique *le droit de libre disposition des peuples.* Jusqu'à présent ce droit a surtout fait l'objet d'hommages symboliques (25) et de consécrations fictives (26).

On ne peut rien objecter honnêtement au droit de libre disposition des peuples; il est la base même de la démocratie. Aussi bien s'ingénie-t-on à le paralyser indirectement. La recette consiste à nier ou à contester la qualité de « peuple » aux ethnies séparatistes. Rome affirme, par exemple, qu'il n'y a dans le Haut-

(22) Thomas GLYNN, « le Miracle d'Elblag », in « Témoignages », boulevard du Bord-de-Mer, Monaco, mars-avril, 1966, p. 48.

(23) Sur le respect du paysage ethnique, cf. Michel GALLOY (architecte D.E.S.A.), « Betrachtungen über die Landschaft » in « la Voix d'Alsace-Lorraine », Mulhouse, nos 4 et 5, 1965.

(24) Paul SERANT, « la France des minorités », Ed. Robert Laffont, Paris, 1965, p. 19.

(25) Lire, par exemple, les discours de Solférino, du 24 juin 1959. Le président Pella, le 13 septembre 1953, réclamait pour Trieste le droit de libre disposition que son pays dénie aux Tyroliens du Sud et refusa, en 1945, aux Valdôtains. Et que dire de Churchill, Roosevelt et Staline qui, après avoir solennellement condamné « tout changement territorial qui ne soit pas conforme à la volonté des populations intéressées » (Point II de la Charte de l'Atlantique, acceptée par Staline à Yalta, le 11 février 1945), ont toléré que l'on chasse douze millions de personnes de leurs territoires ancestraux !

(26) Le fameux article 17 de la Constitution de l'U.R.S.S.

Adige que des Italiens comme les autres, « germanophones » tout au plus. Alors, pourquoi parler d'autodisposition ? Ce droit n'est-il pas réservé à des *peuples*, ou à des *fragments de peuple* désireux de rejoindre une mère-patrie ? Il est vrai que les patriotes du Risorgimento étaient, eux, moins sophistiqués quand ils revendiquaient Trente et Trieste autrichiens au nom de l'*italianità*.

Ainsi donc il faut substituer à la libre appréciation de l'Etat la qualification objective des bénéficiaires du droit d'autodisposition. La science ethnique fournit la solution en désignant les aires linguistiques traditionnelles qui feront l'objet du référendum. Afin de garantir une certaine assimilation ou, du moins, un attachement au pays, on pourra exiger du citoyen un temps minimum de résidence. Pour tenir compte, en outre, de ce que l'éveil ethnique est un phénomène progressif — qui, longtemps, ne touche qu'une élite — on devra renouveler périodiquement la consultation, à l'instar des référendums algériens. Le mieux est de reconnaître aux habitants du territoire la possibilité d'instituer eux-mêmes par pétition le référendum d'autodisposition. Ce système concilie l'ethnisme objectif et la démocratie; car, s'il tient compte du processus de mûrissement ethnique, il donne le dernier mot, finalement et toujours, à la volonté éclairée des intéressés. C'est même, en ce sens, le seul système démocratique.

En même temps, la méthode peut être acceptée sans crainte par les Etats, qui sont assurés de ne jamais perdre un territoire allogène que par la volonté expresse des habitants. Quant aux régions *non allogènes*, le critère linguistique les exclut du référendum. On voit comment la doctrine ethnique, loin de menacer l'ordre national, en constitue, à vrai dire, le meilleur garant. Il n'y a pas place pour les sécessions arbitraires et pour la trahison. C'est par l'autonomie, et non par le séparatisme, qu'il sera fait droit aux aspirations régionales.

3) *L'ethnisme appelle le fédéralisme.* Nous dirions peut-être plus justement qu'il y est contenu. Car c'est l'aspect réaliste et humaniste du fédéralisme qui conduit à prendre en considération, à traiter avec égard, à situer à leur juste place ces communautés linguistiques que bafouent les idéologies et les jeux déchaînés de la puissance. La devise fédéraliste « Deviens ce que tu es » ne trouve peut-être pas de meilleure application que dans le domaine national.

Les nations ont chacune, en effet, une mission culturelle à remplir — les petites comme les grandes, les ethnies retardées par l'aliénation, la souffrance, la servitude, comme les ethnies puissantes qui, des siècles durant, ont fait trembler le monde.

Les nations ont *un devoir, et un seul* : celui d'apporter leur contribution à l'accroissement indéfini du patrimoine spirituel de l'humanité. Mais elles ne pourront s'en acquitter qu'en restant fidèles à elles-mêmes. Les nations sont autant de facettes au prisme des arts. Si l'une vient à disparaître, c'est une couleur qui s'efface, c'est une lumière qui s'éteint. Avec la mort d'une ethnie, ce sont d'infinies virtualités qui sombrent.

Profitable à l'humanité, la nation l'est, plus directement, à ses propres membres. La langue et la culture imprègnent en effet si profondément l'homme qu'il ne saurait « devenir lui-même » ni même rester ce qu'il est si on ne le protégeait pas par tous les moyens contre les fléaux de l'assimilation, du déracinement, de la massification.

Mais le fédéralisme est pluri-dimensionnel. Et le lien national, pour important qu'il soit, n'est pas la seule composante de la personne. En outre, il existe en tout être humain un fond commun de besoins, d'émotivité, de sensibilité, de pensées, d'aspirations, de valeurs. Cette identité de la nature humaine doit, autant que sa diversité, inspirer les institutions de demain.

En outre, l'interethnisme, cet internationalisme véritable, fondé sur l'égale valeur et l'égale dignité de tous les peuples, exige des structures fédérales. Car seules, des structures fédérales permettent des rapports égalitaires et empêchent le retour des hégémonies. Elles sont les seules aussi qui puissent autoriser la mise en place des procédures d'autodisposition et assurer leur jeu libre et impartial.

On voit comment l'ethnisme appelle le fédéralisme tout autant qu'il est impliqué par lui (27). Ethnisme et fédéralisme forment un couple solidaire.

(27) Cf. Paul SERANT, op. cit., pp. 400 et suiv. et Yann BREKILIEN, « Histoire européenne de l'Europe », Ed. Enseignement et Perfectionnement techniques, Paris, 1966, les deux derniers chapitres.

Impr. Coop. Huy. Tél. 085-112.59.

PUBLICATIONS DE L'INSTITUT JULES DESTREE (a. s. b. l.)

Collection *CONNAITRE LA WALLONIE :*

1. **Fernand Schreurs** : Les Congrès de Rassemblement wallon (épuisé).
2. **Félix Rousseau** : La Wallonie, terre romane (3e édition). 60 pp. (épuisé, en réédition).
3. **Guy Galand** : Les Lettres françaises de Wallonie (2e édition), 72 pp. (épuisé, en réédition).
4. **André Piron** : La Peinture wallonne ancienne (2e édition en un volume double : 13 planches hors texte), 123 pp. 60 F.
5. **Louis Bertaux** : La Romanisation de la Wallonie (2e édition, 6 planches et une carte hors texte), 72 pp. 30 F.
6. **Elisa Meynaerts-Wathelet** : Les Musiciens wallons (8 portraits hors texte) (épuisé).
7. **André Wautier** : La Poésie française contemporaine en Wallonie. 72 pp. (épuisé).
8. **Maurice Bologne** : La Révolution de 1789 en Wallonie (2e édition revue et corrigée, 1 carte et 5 portraits hors texte). 60 pp. (épuisé).
9. **Joseph Delmelle** : Histoire sommaire de la Recherche scientifique en Wallonie.
   — 1re partie : Des origines au 18e siècle (5 planches hors texte). 68 pp. 40 F.
   — 2e partie : De 1800 à nos jours (5 planches hors texte). 80 pp. 50 F.
   Les deux volumes : 80 F.
10. **Francis Dumont** : L'irrédentisme français en Wallonie (2e édition revue et augmentée, portraits hors texte). 62 pp. 40 F.
11. **Maurice Bologne** : Petit guide des noms de lieux en Wallonie. 120 pp. 2 cartes. 60 F.
12. **Joseph Delmelle** : L'expansion wallonne en Europe (5 planches hors texte). 96 pp. 50 F.

Collection *ETUDES ET DOCUMENTS :*

— **Jacques Hoyaux** : L'autonomie culturelle. 10 F.
— **Maurice Bologne** : La Révolution de 1830 et les Problèmes actuels. 10 F.
— **Guy Héraud** : L'Autonomie. 10 F.
— **André Wautier** : La Question linguistique en Belgique. 10 F.

On est prié d'adresser les commandes à

INSTITUT JULES DESTRÉE
pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie
(a. s. b. l.)
42, chaussée de Châtelet - GILLY - C. C. P. 9412.85.